Agir en faveur de l'emploi et des entreprises **P1**

E200 - Agir à l'international
Aides d'urgence en faveur du Maroc et de la Libye

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER
le transfert d'une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € depuis le programme S600 – Dépenses imprévues vers le programme E200 – Agir à l'international par anticipation d'une décision budgétaire du Conseil régional.

D'ATTRIBUER
une subvention forfaitaire d'urgence de 100 000 € à l'ONG ACTED en soutien à la population marocaine en souffrance ;

D'AFFECTER
Une autorisation d'engagement correspondante de 100 000 € ;

D'APPROUVER
la convention avec l'ONG ACTED présentée en annexe 1 ;

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER
une subvention forfaitaire d'urgence de 100 000 € à l'ONG ACTED , en soutien à la population libyenne en souffrance ;

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante de 100 000 € ;

D'APPROUVER
la convention avec l'ONG ACTED présentée en annexe 2 ;

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs